



Manuel Martinez

DÉFENDRE

PROTÉGER

INNOVER

TRANSFORMER

Transports en commun : nos propositions

La desserte en transports en commun d'un territoire est un élément fondamental de son aménagement, de son développement et du confort de vie de ses habitants.

Le canton de Montreuil-Ouest est favorisé. Il a la chance d'être traversé par la ligne 9 de la Porte de Montreuil à la Mairie, par plusieurs lignes de bus (102, 115, 127, 318 notamment) et d'être proche de la ligne 1 et du RER A.

A l'échelle du territoire de Montreuil, les principaux enjeux sont les suivants:

- Favoriser le développement de moyens de transports lourds (métro, tramway) sur l'ensemble du territoire.
- Améliorer la qualité du réseau de bus par davantage de matériel permettant d'augmenter la fréquence des passages.
- Favoriser la mobilité des habitants du haut-Montreuil à travers la mise en place d'une navette inter-quartiers, c'est-à-dire participer à la réduction de la fracture de l'offre de transports entre nos « deux » Montreuil, bas et haut.



1 - FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DE MOYENS DE TRANSPORTS LOURDS (MÉTRO, TRAMWAY) SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

Nous soutenons les projets de transports collectifs lourds et avons obtenu de l'Etat et de la Région une **double boucle de transports en commun (Grand Paris Express) qui permettra de désenclaver le cœur et l'extrême-Est du département** qui sont dans une situation catastrophique pour les populations et en incapacité de développement faute de transports publics.

Pour des villes en proche couronne, comme Montreuil, nous soutenons des projets structurants défendus de longue date et qui restent prioritaires (prolongement des lignes 11 et 9, Tramway T1 jusqu'à Val de Fontenay). Le Conseil Général joue un rôle actif pour contribuer à faire avancer ces projets.

Il nous faudra poursuivre ces efforts pour s'assurer du respect des engagements pris. La pression doit être fermement maintenue pour obtenir le prolongement, dans des délais raisonnables mais proches, de la ligne 9 qui présente l'intérêt le plus grand pour les habitants du haut Montreuil.

2 - AMÉLIORER LA QUALITÉ DU RÉSEAU DE BUS

Nous soutenons les revendications des usagers qui souhaitent faire passer en "mobilien" les lignes de bus qui présentent aujourd'hui un niveau de service insuffisant (notamment le 301).

Compte-tenu des investissements importants réalisés par Paris, nous demanderons à ce que les lignes de bus s'arrêtant à la Croix-de-Chavaux ou à la mairie soient prolongées jusqu'à Paris (Porte de Montreuil ou Nation) pour créer un véritable maillage. D'autant qu'à terme l'aménagement de la Porte de Montreuil va radicalement modifier la connexion entre nos deux villes.

ÉLECTIONS CANTONALES • 20 & 27 mars 2011 •

Canton-Ouest de Montreuil / Quartiers Bas-Montreuil-République, Bobillot, Etienne Marcel-Chanzy, Solidarité-Carnot et Centre-ville

Suivez la campagne sur www.manuel-martinez.fr



3) FAVORISER LA MOBILITÉ DES HABITANTS DU HAUT-MONTREUIL À TRAVERS LA MISE EN PLACE D'UNE NAVETTE INTER-QUARTIERS

La création d'une **navette inter-quartiers** est une réponse de court terme au désenclavement des quartiers du haut-Montreuil. **Elle peut être mise en œuvre dans des délais très courts et faciliter grandement, du jour au lendemain, la vie de tous les habitants du haut-Montreuil.** C'était un engagement électoral lors de la campagne des municipales de 2008. Il nous paraît important de le mettre en œuvre en attendant la mise en service de moyens de transports lourds dont nous savons que les échéances sont lointaines. A ce moment seulement, la substitution pourra être engagée.

Ayant eu écho de propos erronés et parfois démagogues tenus par certains, nous voulons aussi revenir ici sur la carte Améthyste et la Carte Imagin'R.

Quelques mots d'abord sur le contexte budgétaire :

Le Département de la Seine-Saint-Denis fait aujourd'hui face à des contraintes financières nouvelles qui trouvent leur origine dans l'insuffisance des compensations accordées par le gouvernement au titre des dépenses que notre collectivité effectue pour le compte de l'Etat : en cumulé depuis les transferts de compétence de 2004, il s'agit de 640 millions d'euros de dette de l'Etat envers le Département. **Ainsi, pour la seule année 2010, les dépenses non compensées au titre des allocations de solidarité nationale versées par le Département aux personnes âgées, aux personnes handicapées et aux bénéficiaires du RMI-RSA représentent plus de 170 millions d'euros.**

Le Conseil général n'a pas d'autre choix que de tirer les conséquences de l'étranglement financier imposé à notre collectivité et de continuer à revendiquer auprès de l'Etat la reconnaissance de la dette qu'il a à notre égard. **Nous avons remporté des premières victoires sur le plan judiciaire et espérons qu'elles seront confirmées en appel.**

Par ailleurs, à notre arrivée en 2008, nous avons trouvé des **finances en situation de dérapage incontrôlé.** Il a fallu réaliser des économies pour remettre le navire Conseil général en situation de naviguer. Il a fallu rompre avec les dépenses de prestige (900 000 euros pour une cérémonie de vœux). Il a fallu rompre aussi avec cette **pratique budgétaire qui consistait à asseoir des dépenses pérennes... sur des recettes aléatoires.** Il a fallu rompre enfin avec les **emprunts toxiques** pour retrouver une crédibilité auprès des banques et poursuivre en justice celles qui n'ont pas accepté de renégocier ces prêts qui présentent aujourd'hui des taux d'intérêts de 24 % par an !

Compte-tenu de ce nouveau contexte, le Département a été **contraint de faire évoluer les conditions d'attribution de sa subvention pour l'aide à l'achat d'une carte Imagine R.** Et il faut être précis. Auparavant, les étudiants, lycées et collégiens de la Seine-Saint-Denis bénéficiaient de 50 % de remboursement de leur carte, quelle que soit leur condition sociale. Cette mesure représentait une dépense annuelle de 11 Millions d'euros.

Aujourd'hui, les tarifs spécifiques, financés par le Conseil général, appliqués aux collégiens et lycéens boursiers restent absolument inchangés. Il faut même y ajouter pour les collégiens-boursiers, une subvention supplémentaire de 50 % remboursée par le Département. Ce qui représente un effort supplémentaire par rapport aux autres départements. Cette seule mesure représente un effort de 500 000 euros.

Concernant la **Carte Améthyste, depuis les quinze dernières années, le prix facturé au Département est passé de 203,82 € à 391,70 €, soit une augmentation de 92 %** alors que la participation financière des bénéficiaires était restée fixée à 15 € depuis 1997, soit quatorze ans.

Il y a effectivement un nouveau tarif, aujourd'hui à 40 €, qui doit être acquitté par ses bénéficiaires, mais **la décision a été prise qu'il n'excédera pas 10 % du prix total du coupon payé par le Département.**

Cette revalorisation de la participation des bénéficiaires de la carte Améthyste est incontestablement une décision difficile, mais le Conseil général n'a malheureusement pas d'autre choix que de tirer les conséquences de l'étranglement financier imposé à notre collectivité et de continuer à revendiquer auprès de l'Etat la reconnaissance de la dette qu'il a à notre égard. On ne peut pas demander un respect des règles sans avoir une gestion saine... et qui reste juste et raisonnable.

Ceux qui promettent le retour aux anciens tarifs dès maintenant doivent dire sur quel budget ils économiseront les millions d'euros nécessaires à leur financement.

Pour notre part, nous préférons toujours tenir le langage de la vérité et de la responsabilité.

C'est pourquoi nous disons que **dès que l'Etat aura remboursé les dettes envers notre Département, nous soutiendrons le retour à des conditions plus favorables pour les usagers des transports.**

MANUEL MARTINEZ

Conseiller général

Le 23/02/2011